



Jégard
Créatis C

Formations Jégard Créatis 2023

Secteur Social
&
Médico-Social

Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Actions de formation



La formation

Le centre de formation du cabinet Jégard Créatis, certifié Qualiopi, vous présente son catalogue de formation en direction des associations du secteur social et médico-social dans lequel notre cabinet a développé une expérience depuis plus de 60 ans.

Ses compétences pointues sont reconnues par les associations, fondations, fonds de dotation, et autres acteurs du secteur public.

Un large choix vous est proposé dans les domaines de la comptabilité, la gestion financière, la fiscalité, la gouvernance et le droit social, à tous les niveaux de qualification.

Nous pouvons vous proposer également des formations sur mesure afin de nous adapter au plus près de vos besoins.

En vous formant avec Jégard Créatis, vous bénéficiez de formateurs pédagogues, spécialistes du secteur, qui vous proposent des solutions "mixtes", présentielles, e-learning et à distance.

Qualiopi
processus certifié 

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Actions de formation

Nos formations 2022

Comptabilité :

- Règlement ANC 2018-06 - Associations, fondations et autres structures sans but lucratif.
- Règlement ANC 2018-06 & 2019-04 - Associations et fondations gestionnaires d'ESSMS.
- Règlement ANC 2018-06 - Appel à la générosité du public (APG), CER et CROD
- Lire les documents comptables
- Préparer l'arrêté des comptes et établir le compte administratif ESSMS
- Affectation du résultat en ESSMS

Budget - Finance

- Élaborer le budget d'un ESSMS
- Élaborer le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement (PPIF)
- Utiliser l'analyse financière, secteur ESSMS
- Découvrir l'EPRD, secteur ESSMS
- Construire et analyser l'EPRD-ERRD, secteur ESSMS

Gouvernance

- Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des ESSMS
- Nouveaux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des CHRS

Ressources Humaines

- Élaborer la paie dans le respect de la CCN 1966
- La paie des travailleurs handicapés

Fiscalité

- Fiscalité des ESSMS : maîtriser la fiscalité
- Fiscalité des ESAT : TVA et Taxes sur les salaires

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



COMPTABILITÉ

Règlement ANC 2018-06
Associations, Fondations et
autres structures sans but lucratif

Durée

1 jour

Publics

- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

- Bonnes connaissances comptables et d'informations financières
- Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande.



Centre de formation

Le règlement ANC 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique depuis le 1er janvier 2020.

Nous vous proposons une formation adaptée afin de maîtriser les principaux points de ce règlement à appliquer dans vos organisations.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser le règlement ANC 2018-06 et ses particularités
- Contrôler les actions mises en oeuvre dans sa propre structure : procédures comptables, plan de comptes



Contenu de la formation

1. Présentation du règlement ANC 2018-06

- Champ d'application
- Structure et contenu du règlement

2. Les ressources publiques

- Subvention d'exploitation et d'investissement
- Concours publics

3. Les ressources privées

- Legs et donations
- Dons
- Mécénat, parrainage, contributions financières reçues
- Prêt à usage

4. Les fonds dédiés

5. Les contributions volontaires en nature

- Bénévolat, dons en nature de biens
- Abandon de frais des bénévoles

6. Les fonds propres

- Fonds propres mis à disposition de l'entité
- Fonds propres à caractère durable
- Règles propres aux fonds de dotation

7. Le modèle des états de synthèse et de l'annexe

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



COMPTABILITÉ

Règlements ANC 2018-06 & 2019-04
Associations et Fondations
gestionnaires d'ESSMS

Durée

1 jour

Publics

- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

- Bonnes connaissances comptables et d'informations financières
- Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande.

Le règlement ANC 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique depuis le 1er janvier 2020. Nous vous proposons une formation adaptée en vue de maîtriser les principaux points de ce règlement..

Nous aborderons également le règlement ANC 2019-04 qui le complète de dispositions applicables aux personnes morales gestionnaires d'établissements ayant une activité à caractère social ou médico-social.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les règles introduites par les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 et leurs particularités
- Contrôler les actions mises en oeuvre dans sa propre structure : procédures comptables, plan de comptes



Contenu de la formation

1. Présentation des règlements ANC 2018-06 et 2019-04

- Champ d'application
- Structure et contenu du règlement

2. Les ressources publiques

- Subventions d'exploitation et d'investissement
- Concours publics

3. Les ressources privées

- Legs et donations
- Dons
- Mécénat, parrainage, contributions financières reçues
- Donation temporaire d'usufruit
- Prêt à usage

4. Les fonds dédiés

5. Les contributions volontaires en nature

- Bénévolat, dons en nature de biens
- Abandon de frais des bénévoles

6. Les fonds propres

- Fonds propres mis à disposition de l'entité
- Affectation du résultat en ESSMS
- Résultat effectif
- Provisions réglementées

7. Le modèle des états de synthèse et de l'annexe

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



COMPTABILITÉ

Règlement ANC 2018-06 - Appel à la Générosité du Public (AGP), CROD et CER

Associations, Fondations et Fonds de dotation

Durée

1/2 journée

Publics

- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Dirigeants associations et fondations (présidents, directeurs, trésoriers...)

Prérequis

Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels d'entités privées à but non lucratif

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Votre association, fondation ou fonds de dotation mène des campagnes d'appel aux dons et collecte plus de 153000 euros de ressources annuelles. Les obligations introduites par le règlement comptable 2018-06 s'impose à vous : Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) reformaté. Nous vous proposons de décrypter les principaux sujets comptables et réglementaires à relier aux campagnes d'appel aux dons vous permettant de produire une information financière fiable et conforme à la réglementation en vigueur.



Objectifs et compétences visés

- Maîtriser les règles des documents comptables liées à l'AGP introduites par le règlement ANC 2018-06
- Contrôler les actions mises en oeuvre dans sa propre structure : procédures comptables, suivi analytique...



Contenu de la formation

1. Appel à la générosité du public (AGP)

- Définition
- Entités concernées et seuils
- AGP et site internet
- Contrôles externes

2. Le CROD et le CER

- Présentation des modèles de CROD et de CER
- Passage compte de résultat / CROD / CER
- Comptabilité analytique et clés de répartition

3. Les ressources du CROD et du CER

- Les ressources AGP (legs, donations, dons, ...) et hors AGP

4. Les Emplois du CROD et du CER

- Missions sociales
- Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement
- Investissements

5. Les autres rubriques du CROD et du CER

- Traitement des fonds dédiés AGP
- Modalités de calcul du solde d'ouverture
- Dépréciations et provisions
- Contributions volontaires en nature

6. Contenu de l'annexe au CER

- Règles et méthodes comptables utilisées
- Modalités de répartition des emplois aux ressources
- Tableau de variation des fonds propres AGP

Version du 03/01/2023

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



COMPTABILITÉ

Lire les documents comptables,
Secteur social et médico-social

Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissement
- Assistants comptables
- Chefs de service

Prérequis

Connaissance du secteur social et médico-social

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

La présentation de projets, les demandes de financements, le compte rendu des réalisations nécessite de savoir lire les états comptables et de savoir les présenter. Il n'est pas indispensable de tout savoir sur la comptabilité pour atteindre cet objectif. Un peu de vocabulaire, quelques principes et conventions sont les connaissances que cette formation propose d'acquérir.



Objectifs et compétences visées

- Savoir lire et interpréter les documents comptables
- Détecter les grands équilibres
- Savoir arbitrer les choix sur la base des états comptables
- Communiquer avec les parties prenantes



Contenu de la formation

- 1. Les utilisateurs des documents comptables et financiers**
 - Les services comptables et le gouvernement de l'entité
 - Les autorités de tarification et de contrôle
 - L'expert-comptable et le commissaire aux comptes
- 2. L'environnement réglementaire**
 - La réglementation comptable
 - Les obligations comptables des associations, des établissements
 - L'obligation budgétaire des établissements
- 3. L'organisation de la comptabilité**
 - L'objectif et l'objet de la comptabilité
 - Les notions de flux et de solde
 - L'organisation de la tenue de la comptabilité
 - Les principes comptables
 - La clôture des comptes
- 4. Les comptes annuels**
 - Le bilan
 - Le compte de résultat
 - L'annexe
- 5. Les documents de gestion financière**
 - Le bilan financier
 - Les ratios d'analyse financière
 - Le plan pluriannuel d'investissement et de financement
- 6. Les documents de gestion budgétaire**
 - Les différentes modalités de financement
 - Le budget annuel
 - Le compte administratif
 - L'ERPD et l'ERRD

Version du 03/01/2023

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



COMPTABILITÉ

Préparer l'arrêté des comptes et élaborer le compte administratif d'un ESSMS

Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissements
- Responsables comptables
- Comptables

Prérequis

- Connaissance de base de la comptabilité
- Connaissance de la procédure budgétaire

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Rendre compte de l'utilisation des financements accordés dans le respect des délais et de la réglementation, savoir présenter les résultats ainsi que les écarts entre les prévisions et les charges réelles, présenter les états de synthèse sont des enjeux qui peuvent être déterminants pour les ESSMS et les entités gestionnaires



Objectifs et compétences visées

- Préparer et organiser les travaux de clôture
- Maîtriser la réglementation relative aux comptes administratifs
- Établir le compte administratif



Contenu de la formation

Introduction : les textes de références

1. Organisation des travaux de clôture

- Objectifs
- Principes à respecter
- Calendrier
- Dossier de révision organisé par cycle

2. Contrôle par cycles

- Les immobilisations et les amortissements
- Les fonds propres et l'affectation du résultat
- Les provisions réglementées
- Les provisions pour risques et charges
- Les fonds dédiés et les CNR
- Le personnel

3. Le compte administratif

- Les documents à présenter
- La section d'investissement
- La section d'exploitation
- Focus sur l'analyse des frais de personnel
- Le tableau de détermination du résultat
- Le rapport d'activité

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



COMPTABILITÉ

Affectation du résultat en ESSMS

Durée

1 jour

Publics

- DAF, RAF
- Directeurs et responsables comptables, chef comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

Connaissance des règles de la comptabilité, du passage des écritures comptables

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Le résultat comptable est la différence entre les produits et les charges d'un exercice. Il est en général définitivement acquis par l'association et librement affecté par l'assemblée générale de ses membres. Pour les organismes gestionnaires d'ESSMS, les résultats des établissements et services sont placés sous le contrôle de tiers financeurs, ce qui nécessite un suivi comptable spécifique.



Objectifs et compétences visées

- Connaître les affectations de résultat dans le secteur social et médico-social
- Savoir les comptabiliser
- Assurer le suivi et la justification comptable dans le temps



Contenu de la formation

1. Définition du résultat

- Activité propres
- Activités sous contrôle des tiers financeurs

2. Les règles de la tarification en matière de traitement des résultats

- Procédure budgétaire annuelle (Budget prévisionnel/compte administratif)
- Procédure budgétaire pluriannuelle (CPOM-EPRD)

3. De la proposition d'affectation à la décision d'affectation du résultat

- Les différentes possibilités ouvertes par le CASF
- Les dépenses rejetées
- Les dépenses inopposables au tiers financeur

4. Comptes utilisés et modèles d'écritures comptables

- Exercices

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



ANALYSE FINANCIÈRE

Élaborer le budget d'un établissement social et médico-social

Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissement
- Responsables comptables, comptables
- Trésoriers

Prérequis

Connaissances de base de la comptabilité (savoir lire un bilan et un compte de résultat)

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande.



Centre de formation

La contractualisation et la dynamique de budgets pluriannuels ne s'impose pas à tous les établissements. Dans un contexte général de restriction financière, il est nécessaire de savoir présenter les besoins essentiels des établissements et mettant en avant le projet de l'établissement.



Objectifs et compétences visées

- Identifier les différentes modalités de tarification
- Établir un budget en conformité avec la réglementation
- Mettre en place une démarche budgétaire adaptée
- Établir le budget d'investissement



Contenu de la formation

1. Définition et enjeux du budget

- La définition et les objectifs du budget
- Les parties prenantes
- La convergence tarifaire

2. L'actualité réglementaire

3. La procédure budgétaire

- La réglementation applicable et les principes budgétaires
- Le calendrier et la procédure contradictoire
- La détermination du tarif

4. Les particularités comptables

- La détermination et l'affectation du résultat
- Les provisions réglementées
- Les crédits non reconductibles
- Le bilan d'établissement et les comptes de liaison

5. L'organisation interne et le contrôle de conformité

- Le planning de réalisation
- Le recueil des données et le contrôle de conformité

6. Établissement du budget

- Les documents à communiquer
- L'activité
- Les budgets de fonctionnement et d'investissement
- Le rapport d'orientation budgétaire
- Les indicateurs

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



ANALYSE FINANCIÈRE

Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement (PPIF)

Durée

1 jour

Publics

- Directeurs d'établissement
- Responsables comptables
- Responsables financiers
- Comptables

Prérequis

- Savoir établir un bilan comptable
- Connaître les particularités comptables du secteur SMS

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Les investissements peuvent représenter des enjeux financiers importants. Une procédure budgétaire spécifique s'applique aux investissements. Il est nécessaire d'avoir une vision à moyen terme des besoins d'investissements au-delà des simples renouvellements à l'identique et de s'assurer que les modalités de financement retenues permettent de maintenir les équilibres financiers.



Objectifs et compétences visées

- Analyser le bilan financier
- Identifier les principaux éléments d'une stratégie financière
- Établir le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement (PPIF)



Contenu de la formation

1. Introduction
2. Règlementation applicable au PPIF
3. Le bilan financier et son analyse
4. Le contenu du PPIF
 - Les programmes d'investissements
 - Les emprunts
 - Le plan de financement
 - Le tableau des surcoûts
5. Méthodologie

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



ANALYSE FINANCIÈRE

Utiliser l'analyse financière
Secteur social et médico-social
Niveau II

Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissement
- Responsables comptables
- Responsables financiers
- Comptables

Prérequis

- Connaître les bases de la comptabilité (savoir lire bilan et compte de résultat)
- Connaître et comprendre les états réglementaires
- Avoir reçu une information générale sur la procédure EPRD

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jégardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande.



Centre de formation

La nature des activités, les modalités de financement, les contraintes réglementaires sont autant d'éléments à prendre en compte pour mener l'analyse financière d'une structure qui intervient dans le domaine social et médico-social.

L'analyse peut être conduite au niveau de l'entité gestionnaire (association ou fondation) ou d'un établissement.



Objectifs et compétences visées

- Savoir bâtir le diagnostic financier d'un établissement ou d'une entité gestionnaire à partir d'un EPRD
- Savoir collecter les informations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie financière
- Faire et analyser les projections financières dans le cadre de l'EPRD



Contenu de la formation

1. Rappel sur le contenu de l'EPRD

2. Enjeux et objectifs de l'analyse financière

- Les comptes annuels
- Le point de vue de la réglementation

3. Le compte de résultat

- Les SIG
- La CAF (capacité d'autofinancement)

4. Le bilan comptable

- Evaluation de la structure financière
- Actif et passif
- Zoom sur certains comptes

5. Le financement des investissements

- Le TFP
- Le PPIF
- Le rapport financier du PPIF

6. Le bilan financier

- Le FR et le BFR
- La trésorerie
- Les ratios

7. L'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)

8. L'affectation des résultats

9. Mise en place d'une stratégie financière et projection des grands équilibres

- EPRD synthétique
- CRF_PGFP et PGFP
- Stratégie d'élaboration de l'EPRD
- Les ratios du PGFP

Version du 03/01/2023

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



ANALYSE FINANCIÈRE

Découvrir l'EPRD

Compréhension et enjeux
Articulation avec le CPOM et le PPI

Durée

1 jour

Publics

- Directeurs d'établissement
- RAF
- Comptables

Prérequis

- Savoir établir un bilan et un compte de résultat
- Connaître l'environnement réglementaire des ESSMS

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Le CPOM obligatoire et la réforme de la tarification entraînent l'obligation d'établir l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses. Cet état a une dimension budgétaire, financière, pluriétablissement et pluriannuelle : un EPRD pour un CPOM.

Vous voulez maîtriser cet outil, ses enjeux et déterminer une stratégie adaptée à votre environnement ?



Objectifs et compétences visées

- Comprendre les enjeux de l'outil EPRD
- Comprendre l'articulation entre l'EPRD, le CPOM et le PPI, dans le cadre de la réforme de la tarification
- Savoir lire l'EPRD



Contenu de la formation

1. Présentation de l'EPRD

- Définition de l'EPRD
- Enjeux et objectifs de l'EPRD
- Articulation avec le CPOM

2. Introduction à l'analyse financière

- Définition et outils de l'analyse financière
- Lecture et analyse du bilan financier
- Calcul et analyse de la capacité d'autofinancement
- Introduction de la logique pluriannuelle : le PPI

3. Contenu et élaboration de l'EPRD

- Architecture EPRD
- Élaboration de l'EPRD
- Analyse des résultats et identification des points de vigilance

4. L'exécution de l'EPRD et l'ERRD

- Virements de crédits et décisions modificatives
- Modalités d'affectation du résultat
- Contenu de l'ERRD

5. Éléments de stratégie

- L'organisation des travaux
- Les modalités de mise en œuvre

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



ANALYSE FINANCIÈRE

Construire et analyser l'EPRD-ERRD
Secteur social et médico-social

Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'ESSMS
- Responsables comptables et financiers
- Comptables

Prérequis

- Savoir lire les états comptables : bilan et comptes de résultat
- Connaître le PPIF
- Se munir d'un ordinateur portable

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- QCM en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Le CPOM obligatoire et la réforme de la tarification entraînent l'obligation d'établir l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses. Cet état a une dimension budgétaire, financière, pluriétablissement et pluriannuelle : un EPRD pour un CPOM.

Vous voulez maîtriser cet outil, ses enjeux et déterminer une stratégie adaptée à votre environnement ?



Objectifs et compétences visés

- Comprendre les enjeux de l'outil EPRD
- Comprendre l'articulation entre l'EPRD et le CPOM, dans le cadre de la réforme de la tarification
- Établir l'EPRD, analyser les résultats et faire les ajustements.



Contenu de la formation

Introduction

- Présentation de la réforme
- Les textes applicables

1. L'analyse financière adaptée à l'EPRD

- Introduction à l'analyse financière
- Le bilan financier
- Les ratios financiers de l'EPRD
- La capacité d'autofinancement

2. La nouvelle procédure budgétaire

- Principes et objectifs de l'EPRD
- Fixation du tarif
- Calendrier et modalités de transmission
- Approbation de l'EPRD

3. La Construction de l'EPRD

- Architecture de l'EPRD
- Cas pratique : élaboration de l'EPRD et analyse des résultats
- Les étapes de la construction de l'EPRD
- Synthèse du contenu de l'EPRD

4. Exécution de l'EPRD et l'ERRD

- Virement de crédit et décisions modificatives
- Modalités d'affectation du résultat par l'organisme gestionnaire
- Contenu de L'EPRD

Conclusion

- Comment s'adapter au changement

Version du 03/01/2023

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



GOUVERNANCE

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des ESSMS

Durée

1 ou 2 jours

Publics

- Directeurs, administrateurs
- Responsables comptables
- Responsables financiers

Prérequis

- Connaissance de base sur les règles de création, de fonctionnement et de financement des ESSMS

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Le CPOM introduit par la loi du 2 janvier 2002 est progressivement rendu obligatoire depuis 2016 pour un certain nombre d'établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. La négociation d'un CPOM comporte des enjeux juridiques et financiers importants que cette formation vous présente.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser le contexte dans lequel intervient la négociation du CPOM
- Connaître les ESSMS couverts par l'obligation de conclure un CPOM
- Maîtriser le nouveau régime juridique des CPOM
- S'approprier la méthodologie et les étapes de négociations du CPOM



Contenu de la formation

Introduction

- Le contexte de la négociation du CPOM

1. Objectifs, finalités et étapes de négociation

- Objectif et finalités du CPOM
- Les différentes étapes de négociation du contrat
- La constitution de l'équipe projet

2. Champs d'application du CPOM

- CPOM obligatoire
- CPOM facultatif

3. Contenu des CPOM

- Nature, durée et objectifs
- Modèle économique (BBZ, évolution des financements)
- Affectation des résultats
- Modulation des financements en fonction de l'activité

4. Auto diagnostic partagé

- Présentation des grilles des décideurs
- Préparation de l'auto diagnostic : points à aborder en complément

5. Présentation des objectifs

- Objectifs retenus et déclinaison dans les fiches annexées au CPOM
- Point de vigilance et indicateurs

6. Présentation des objectifs

- Les points clés du texte du CPOM

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



GOUVERNANCE

Nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des CHRS

Durée

2 jours

Publics

- Directeurs, Administrateurs
- Responsables comptables, financiers

Prérequis

- Connaissance de base sur les règles de création, de fonctionnement et de financement des CHRS
- Connaissance de base sur l'évolution des politiques publiques en matière de logement

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Le CPOM, introduit par la loi du 2 janvier 2002, devient progressivement obligatoire. La loi ELAN du 23 novembre 2018 étend cette obligation aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les enjeux liés à la conclusion des CPOM
- Maîtriser le nouveau régime juridique du CPOM-CHRS
- S'approprier la méthodologie et les étapes de négociation du CPOM
- Se préparer à la négociation



Contenu de la formation

Introduction

1. Contexte du CPOM : transformation de l'offre, évolution de l'enveloppe CHRS et évolution des coûts de fonctionnement et d'investissement tarifs plafonds...

2. Présentation d'un CPOM : règles applicables à ces contrats, différence par rapport à la procédure budgétaire annuelle, changements de posture induite

3. Prérequis à la négociation de tout CPOM

- Du côté des autorités de tarification
- Du côté des gestionnaires

5. Les étapes de la négociation d'un CPOM

6. Identification des objets possibles de la contractualisation

7. Négociation du contenu du CPOM : les points clés à travailler et à négocier

8. Mise en œuvre du CPOM

- Incidences sur la procédure de tarification et la valeur juridique du CPOM
- Incidences en termes de management interne au gestionnaire

9. Trame nationale du CPOM CHRS : points de vigilance, pièges à éviter, ajouts à tenter de négocier

10. Fiches actions du CPOM : contenu, indicateurs, incidences sur les ressources allouées

11. Points d'étapes prévus, notamment dans le cadre du nouveau dialogue de gestion

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



RESSOURCES HUMAINES

Élaborer la paie dans le respect de la CCN 1966

Durée

2 ou 3 jours

Publics visés

- Secrétaires comptables
- Techniciens de paies
- Responsables RH

Prérequis

Connaissance de base en gestion de la paie

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, tableau, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes. Devis sur demande



Centre de formation

La convention collective 66 contient de nombreuses dispositions dont l'application n'est pas toujours aisée. Les conséquences d'imprécisions, voire d'erreur dans l'application de la convention peut avoir des conséquences préjudiciables pour l'entité employeur. Vous êtes responsable de l'établissement des fiches de paie. Cette formation vous apportera tous les éléments pour travailler en toute sécurité réglementaire.



Objectifs et compétences visées

- Acquérir les compétences nécessaires à l'application de la CCN de 1966
- Utiliser les outils permettant de réaliser une paie conforme à la CCN 66 et au droit du travail
- Maîtriser l'application des cotisations sociales et fiscales



Contenu de la formation

Introduction

- Présentation de la convention collective

1. L'embauche

- Les conditions de recrutement
- L'affectation dans l'emploi
- Le contrat de travail
- La période d'essai
- Le classement conventionnel

2. Les éléments obligatoires de salaire au sens large

- Le salaire minimum : légal et conventionnel
- Les avantages conventionnels de la CCN 66

3. La durée du travail

- Généralités
- Les heures supplémentaires et complémentaires

4. Le bulletin de salaires

- Les mentions obligatoires, facultatives, interdites

5. Les absences

- La déduction de l'absence
- Le traitement de la maladie, maternité et accident de travail

6. Les congés payés

7. Les éléments liés à la sortie du salarié

- Les différents modes de sorties conventionnels
- Les documents de sorties

8. Les autres aspects

- Les avantages en nature
- Les acomptes et avances
- La saisie sur salaires

9. Les cotisations fiscales et sociales

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



RESSOURCES HUMAINES

La rémunération des travailleurs handicapés en ESAT

Durée

1 jour

Publics

- Responsables Ressources Humaines
- Gestionnaires paies
- Comptables et chefs comptables
- Personnel administratif

Prérequis

- Connaissance de base en gestion de la paie

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses décrets d'application ont transformé l'approche des revenus et des ressources disponibles pour les travailleurs handicapés en établissements et service d'aide par le travail.

Vous souhaitez maîtriser les modalités d'élaboration des bulletins de rémunération des travailleurs handicapés.



Objectifs et compétences visées

- Appliquer les dispositions réglementaires relatives à la rémunération des travailleurs handicapés
- Connaître vos obligations en tant qu'employeurs
- Élaborer les bulletins de rémunération et améliorer leurs techniques d'élaboration



Contenu de la formation

L'ESAT

- Les conditions requises pour travailler en ESAT
- Le statut du travailleur handicapé en ESAT
- Les autorisations d'absences
- La rémunération
- Les cotisations sociales
- Le bordereau de l'aide au poste
- L'accès à la formation
- L'intégration en milieu ordinaire

L'entreprise adaptée

- Conditions pour devenir une entreprise adaptée
- Conditions pour travailler en entreprise adaptée
- Le statut du travailleur handicapé en entreprise adaptée
- La rémunération
- Les différentes formes d'entreprise adaptée
- Les différentes aides

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



FISCALITÉ DES ESSMS

Maîtriser la fiscalité du secteur social et médico-social

Durée

1 jour

Publics

- Secrétariat général
- Directeurs d'établissement
- Directeurs administratifs et financiers
- Trésoriers et comptables

Prérequis

- Compréhension des documents comptables
- Connaissances de base en gestion du secteur social et médico-social

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Modalités pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Les organismes gestionnaires à but non lucratif sont a priori exonérés de tout impôt. Cependant, certaines actions ou activités peuvent être assujetties à des impôts et taxes, au même titre qu'une entreprise.

Vous souhaitez mieux connaître les règles fiscales auxquelles sont confrontés les organismes gestionnaires et maîtriser leurs relations avec l'administration fiscale.



Objectifs et compétences visées

- Identifier les différents mécanismes fiscaux des structures à but non lucratif
- Déterminer le régime fiscal d'une association et ses conséquences
- Distinguer les différentes étapes d'un contrôle fiscal
- Gérer les particularités fiscales de certaines activités ESSMS (ESAT, Entreprises insertions...)



Contenu de la formation

1. Comment apprécier la non lucrativité ?

- Présentation générale

2. Relations avec l'administration fiscale

- Le correspondant fiscal
- Le rescrit fiscal

3. Opérations particulières au secteur ESSMS

- La livraison à soi-même

4. Points de vigilance

- La mise à disposition de personnel dans le secteur non lucratif
- Les reçus fiscaux : quels contrôles de l'administration fiscale

5. Actualité fiscale des ESAT

6. Organisation des activités lucratives

- La franchise de base
- La sectorisation
- La filialisation

FORMATION 2023

PROGRAMME DÉTAILLÉ



FISCALITÉ DES ESAT

TVA et taxe sur les salaires

Durée

1 jour

Publics

- Directeurs financiers,
- Responsables comptables et financiers,
- Comptables

Prérequis

- Compréhension des documents comptables
- Connaissances de base en gestion du secteur social et médico-social

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Modalités pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



Centre de formation

Les organismes gestionnaires à but non lucratif peuvent opter pour le paiement de la TVA pour les ESAT qu'ils gèrent et éventuellement pour les EA.

Ce stage vous permet de connaître la réglementation fiscale applicable pour l'option à la TVA et appréhender toutes les conséquences en matière de droit à déduction ainsi que de taxe sur les salaires.



Objectifs et compétences visées

- Prendre en compte les aspects fiscaux dans la stratégie de l'association gestionnaire d'ESMS
- Connaître les possibilités et les conséquences de l'option à la TVA pour les établissements du secteur du travail protégé.
- Savoir calculer la TVA et la taxe sur les salaires



Contenu de la formation

1. Règles fiscales applicables aux organismes sans but lucratif

- Rappel des règles générales
- Possibilité d'option à TVA offerte aux ESAT
- Règles d'assujettissement et d'exonération à la TVA
- Règles et positions antérieures de l'Administration

2. Modalités d'application

- Conséquences sur le droit à récupération
- Traitement des dépenses mixtes (médico-sociales et production)
- Traitement des opérations internes à une même association
- Traitement de la taxe sur les salaires
- Incidence du passage à la TVA la première année : crédit de départ
- Traitement des réclamations à faire à l'Administration

Nous vous proposons également sur ces thèmes des formations sur mesure afin de répondre au plus près de vos besoins.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse :
formation@jegardcreatis.com

Une équipe de formateurs à votre service :



François Jegard



Catherine Sage



Cécile Le Bagousse



Patrick Lagueyrie



Franck Naccache



Alexandre Marques



Christophe Ehrhard



Thibault David



Arnaud Vinsonneau



Sylvie Berthaud



 **Jégard**
Créatis 

#Facilitateurs de Solutions

Pour plus d'informations :



n.martin@jegardcreatis.com



+33 1 48 73 69 91



formation@jegardcreatis.com



www.jegardcreatis.com

Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE